

## ATTESTATION ÉDITEUR

Attestation individuelle relative à l'utilisation d'un système de caisse satisfaisant à des conditions d'inaltérabilité, de sécurisation, de conservation et d'archivage des données. (CGI, art. 286, I-3 bis)

BOI-LETTRE-000242-20160802

**VOLET N°1 :** Partie à remplir par l'éditeur du logiciel de gestion d'encaissement

Je soussigné : **SVITEX Bruno**,  
représentant légal de la société : **SVITEX SARL**,  
et éditeur du logiciel de gestion : **NESTOR**  
atteste que ce logiciel, mis sur le marché à compter du : **12/10/2017** (douze octobre deux mille dix-sept)  
dans sa version : **3.24.4** (trois. vingt quatre. quatre)

satisfait aux conditions d'inaltérabilité, de sécurisation, de conservation et d'archivage des données en vue du contrôle de l'administration fiscale, prévues au 3°bis de l'article 286 du code général des impôts.

J'atteste que la dernière version majeure de ce logiciel est identifiée avec la racine suivante : 3 et que les versions mineures développées ultérieurement à cette version majeure sont ou seront identifiées par les subdivisions suivantes de cette racine 3.a.a.a. Je m'engage à ce que ces subdivisions ne soient utilisées par SVITEX SARL que pour l'identification des versions mineures ultérieures, à l'exclusion de toute version majeure. Les versions majeures et mineures du logiciel s'entendent au sens du I-C-1 § 340 du BOI-TVA-DECLA-30-10-30.

Fait à Salon de Provence, le 12 octobre 2017

Signature du représentant légal :



**VOLET N°2 :** Partie à remplir par l'entreprise qui acquiert et utilise le logiciel de gestion d'encaissement

Je soussigné : (NOM ET PRÉNOM DU REPRÉSENTANT LÉGAL DE LA SOCIÉTÉ)

représentant légal de la société : (RAISON SOCIALE)

certifie avoir acquis le : (DATE)

auprès de la société SVITEX SARL (*SVITEX Informatique*), le logiciel de gestion d'encaissement mentionné au volet N°1 de cette attestation.

J'atteste utiliser ce logiciel pour enregistrer les règlements de mes clients depuis le : (DATE)

**Il est rappelé que l'établissement d'une fausse attestation est un délit pénal passible de 3 ans d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende (Code pénal, art. 441-1). L'usage d'une fausse attestation est passible des mêmes peines.**

Fait à : .....

Le : .....

Signature du représentant légal :